Fiche de sécurité: Tite-R-Bond™ 2292

1. Identification de la préparation et Compagnie

Nom commercial: Tite-R-Bond™ 2292

Utilisation de la substance/préparation:
Promoteur d'adhésion

Fabricant/fournisseur:
Saint-Gobain Performance Plastics S.A.
Avenue du Parc 18
4650 Chaineux (Belgique)

Téléphone:
M. Ladang, +32/87.32.20.21
Information sur la fiche de sécurité:
M.Nijst, +32/87.32.20.35

Appel d'urgence: +32/87.32.20.11 (semaine: 8-16h)

2. Composition / Information sur les composants

Caractéristique chimique:
Promoteur d'adhésion à base de solvants (COV).
Dangereux selon la réglementation REACH et la directive 1999/45/CE.

3. Principaux dangers

Ingrédients dangereux:
CAS-N° : 1330-20-7
EINECS N° : 215-535-7
Nom : Xylène
% : 1-5 (pas de phrases R en-dessous de 12% de substances dans le produit)

CAS-N° : 67-63-0
EINECS N° : 200-661-7
Nom : Isopropanol
% : 45-50
Symboles : F, Xi
Phrases R : R11, R36, R67

CAS-N° : 142-82-5
EINECS N° : 205-563-8
Nom : Heptane
% : 45-50
Symboles : F, Xn, N
Phrases R : R11, R38, R50/53, R65, R67

Description du danger:
Facilement inflammable.
Irritant pour les yeux et la peau.
Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Très toxique pour les organismes aquatiques: peut entraîner des effets néfastes à long terme pour les organismes aquatiques

Note : Veuillez consulter la section 15 de la FDS pour le texte complet des phrases de risque mentionnées.

4. Mesures de premiers secours

Information générale:
Dans tous les cas, présentez la fiche de données de sécurité au médecin.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après inhalation :
Sortir la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Après contact avec la peau :
Laver immédiatement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Après contact avec les yeux :
Laver abondement à l'eau (minimum 15 minutes) et consulter un spécialiste.

Après ingestion :
Ne pas faire vomir. Rincer la bouche à l'eau et faire boire de l'eau. Appeler un médecin immédiatement et lui montrer la Fiche De Sécurité

5. Mesure de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés :
Poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, CO2. L'eau pulvérisée peut être utilisée en cas de feu peu important ou pour refroidir les récipients exposés au feu (éviter un accroissement de la pression).
Ne pas utiliser un jet d'eau concentré.

Equipements de protection spéciaux:
Dégagement possible de fumées, CO, CO2. Porter un masque respiratoire autonome.

6. Mesures en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles :
Veiller à assurer une aération suffisante/avec extraction d'air. Utiliser un vêtement de protection, des gants et lunettes de sécurité. Aérer le local. Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Tenir à l'écart de toutes sources d'ignition.

Précautions environnementales :
Ne pas déverser le produit dans les égouts, les ruisseaux, ... En cas de déversement accidentel, informer les autorités compétentes.

Méthode de nettoyage :
Ramasser avec un produit absorbant non combustible (ex : sable, liant universel). Les déchets imprégnés de solvant doivent être conservés dans des récipients clos, spécialement prévus à cet effet.

Fiche de sécurité: Tite-R-Bond™ 2292

7. Manipulation et stockage

Manipulation :
Eviter l'inhalation de vapeurs. Eviter tout contact avec les yeux et la peau. Point d'eau à proximité. Porter les EPI adéquats. Préférez des protections collectives lors de manipulations industrielles. Installer une ventilation à la source d'émission, en plus de la ventilation générale.
Mesures techniques:
Appareils électriques et éclairages antidéflagrants avec liaison à la terre. Ne pas utiliser l'air comprimé pour remplir, mettre en fût ou en oeuvre. Eviter les décharges d'électricité statique.

Stockage :
Stocker le produit dans des locaux spéciaux, munis d'une ventilation, à l'abri de toute source d'ignition ou de chaleur (rayons solaires, flammes,...).
Le produit doit être stocké sur bac de rétention. Prendre toutes dispositions pour éviter l'accumulation d'électricité statique.
Conserver le récipient bien fermé et à une température recommandée (10-25°C).

8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

Ingrédients et limites d'exposition qui doivent être contrôlées au poste de travail :
Isopropanol
TLV (ACGIH) : 400 ppm
TLV (Belgique) : 980 mg/m3 - 400 ppm
Heptane
TLV (ACGIH): 1640 mg/m3— 400 ppm
TLV (Belgique) : 1664 mg/m3— 400 ppm

Mesures générales de protection et d'hygiène :
Ne pas manger, boire, ni fumer au poste de travail.
Ne pas inhaler les vapeurs.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Respiratoires:
Appareil respiratoire (type AX) en cas d'exposition prolongée ou d'aspiration insuffisante.
Mains : Gants résistants aux solvants.
Yeux : Lunettes de protection.

9. Propriétés physiques et chimiques

Forme : Liquide
Couleur : incolore
Odeur : odeur d'alcool
Point/intervalle d'ébullition : 76°C
Point éclair (coupelle fermée) : 12°C
T° d'auto-inflammation: > 200 °C
Limite d'explosivité :
Inférieure : 1.1 % du volume (heptane)
Supérieure : 6.7% du volume (heptane)
Densité (20°C) : 0.73 g/cm3
Pression de vapeur (20°C) : 48 mbar heptane)
Solubilité dans l'eau : insoluble

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter : mauvaise ventilation. Eviter les sources de chaleur. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas dépasser 25°C.
Substances à éviter: Néant
Produits de décomposition dangereux : CO2, CO

11. Information toxicologique

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12. Information écologique

Kühn-Birett: H1
WGK: 1L

13. Considérations relatives à l'élimination

Produit : Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux. Peut être recyclé. Destruction par incinération/pyrolyse

Emballage contaminé : Ne pas brûler les fûts vides ni les découper au chalumeau.

14. Réglementation en matière de transport

Transport par route ADR/RID et GGSV/GGVE :
Nom: colles
Numéro ONU : 1133
Classe : 3 (F1)
Groupe d'emballage : II

Transport maritime IMDG/GGVE :
Nom: liquide inflammable
Classe: 3.2
Groupe d'emballage: II

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :
Numéro ONU : 1133
Etiquette: liquide inflammable

Fiche de sécurité: Tite-R-Bond™ 2292

15. Informations réglementaires

Classification selon la directive (99/45/CE) : /
Code et description du danger : F (facilement inflammable), Xn (nocif), N (dangereux pour l'environnement)

Composants dangereux à indiquer : Heptane, isopropanol

Phrases R :
R 11 : Facilement inflammable
R 36/37/38 : Irritant pour les yeux et la peau
R 65 : Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R 67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolences et vertiges
R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques: peut entraîner des effets néfastes à long terme pour les organismes aquatiques

Phrases S :
S 16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou sources d'étincelles
S 25: Eviter le contact avec les yeux
S 26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S 29: Ne pas jeter les résidus à l'égout
S 33 : Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

16. Autres indications

Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience. Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche aux utilisateurs.

Fiche de Sécurité publiée par : M. NIJST
Contact : +32/87.32.20.35
Date de la publication : 2 mai 2007
Date de dernière mise à jour : 15 décembre 2009